

REUNION PUBLIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DU PARC MAISON BLANCHE A NEUILLY-SUR-MARNE (93)

4 JUILLET 2020 (10H A 12H) EN VISIOCONFERENCE

COMPTE RENDU

Intervenants et soutiens techniques de la réunion :

- > Alexandrine Delfosse, Grand Paris Aménagement
- > Aline Creignou, Grand Paris Aménagement
- > Aurore Barbez, Grand Paris Aménagement
- > Bernard Rayard, Construction et Développement Urbain
- > Corentin Coulon, Construction et Développement Urbain
- > Florent Hache, Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- > Christopher Malte, Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- > Younes Ouallouche, président de l'association des résidents du Parc de Maison Blanche
- > Hélène Herzog Stasi, directrice conseil, agence Etat d'Esprit – Stratis (animatrice)
- > Guillaume Joanno, agence Etat d'Esprit – Stratis (modérateur)
- > Margot Vollot, agence Etat d'Esprit – Stratis (compte-rendu)

> **170 participants**

Objet de la réunion : Présentation de l'avancée des travaux du quartier Maison Blanche et échanges avec les habitants du quartier.

INTRODUCTION DE LA REUNION

Hélène Herzog Stasi, animatrice - directrice conseil de l'agence de concertation Etat d'Esprit Stratis (agence conseil de Grand Paris Aménagement) a remercié les participants pour leur présence. Elle a souligné les conditions un peu particulières de cette réunion qui devait initialement se tenir le 28 mars en présentiel mais qui, du fait de la crise sanitaire liée au Covid 19, est proposée aujourd'hui en visioconférence. Puis elle a énoncé un certain nombre de consignes techniques inhérentes à ce type de réunion à distance avec beaucoup de

participants (coupure des micros, activation de la messagerie dans la seconde moitié de la réunion...) avant de présenter les intervenants et l'ordre du jour.

Déroulé de la réunion publique :

- ▶ *Présentation de l'avancée du projet*
- ▶ *Réponses aux questions transmises en amont par les habitants*
- ▶ *Questions/réponses complémentaires et échanges*
- ▶ *Présentation de l'association des résidents du Parc Maison Blanche*
- ▶ *Quelques mots sur le « vivre ensemble » dans le quartier*

Alexandrine Delfosse, Chargée d'opérations à Grand Paris Aménagement, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants du Parc Maison Blanche. Alexandrine Delfosse, a ensuite présenté les différentes parties prenantes du projet :

- la ville de Neuilly-sur-Marne et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, lesquels portent politiquement le projet ;
- Grand Paris Aménagement, le maître d'ouvrage au titre de la concession d'aménagement ;
- Construction et Développement Urbain, mandataire du groupement des promoteurs du Parc Maison Blanche.

Elle a enfin rappelé les grandes lignes du projet : le quartier Maison Blanche se développe sur environ 60 ha et comprendra entre 4000 et 4200 logements à l'horizon 2030. Plusieurs commerces, des bureaux, des équipements publics seront également livrés.

PRESENTATION DE L'AVANCEE DU PROJET

La partie de la réunion consacrée à l'avancée du projet était adossée à un diaporama (**en annexe de ce compte rendu**).

Elle a permis de faire le point sur :

- L'équipe de pilotage
- Le planning
- La programmation
- Les noms de rues
- La cohabitation habitants/chantier
- Les mobilités
- La gestion des déchets ménagers
- Les services au sein du quartier

Rappelons que la commercialisation des premiers logements a débuté en juin 2017, les travaux de voiries et réseaux (VRD) primaires ont été achevés à l'été 2018, tout comme les premiers travaux des bâtiments de logements. Les premières livraisons de logements ont eu lieu en juin 2020.

LES QUESTIONS TRANSMISES EN AMONT PAR LES HABITANTS

COHABITATION HABITANTS-CHANTIER

► **Les remarques et demandes des participants auxquelles Grand Paris Aménagement et CDU ont répondu durant la réunion**

- Y a-t-il un « planning » d'emménagement prévu afin d'éviter qu'un trop grand nombre de personnes emménagent en même temps ?
- Le retard qu'ont pris les travaux entraine des perturbations pour les riverains qui ont emménagé. La sensation de vivre dans un chantier est revenue plusieurs fois. Que fait Grand Paris Aménagement pour limiter ces désagréments ?

► **Les éléments de réponse**

CDU a indiqué que les promoteurs mettaient en place des plannings de remise des logements d'un même immeuble souvent sur environ 3 semaines pour éviter que les propriétaires emménagent tous en même temps.

En ce qui concerne les **désagréments liés aux travaux**, Grand Paris Aménagement poursuit l'objectif d'un « chantier à faible nuisance ». L'un des enjeux sur ce type de projet, s'inscrivant sur le long terme, c'est d'assurer une cohabitation entre les habitants et les chantiers. Ce n'est pas en enjeu facile. Aujourd'hui la difficulté tient au décalage de livraison entre les bâtiments qui devaient initialement être livrés en même temps et qui compte tenu d'aléas et de la crise sanitaire n'ont pas pu être livrés dans la même temporalité. Il faut donc gérer les interstices. L'imperméabilité entre chantiers et habitations n'est pas encore complètement effective. Nous travaillons avec les promoteurs pour limiter le désagrément et mettre fin le plus rapidement possible à cette situation. Grand Paris Aménagement et CDU s'excusent pour la gêne occasionnée.

Pour mémoire, les horaires de chantier sont arrêtés par la municipalité pour toute la ville. Les horaires actuels : du lundi au samedi de 7h à 18H30.

Par ailleurs le non-respect d'un certain nombre de règles par les ouvriers du chantier a été reporté à Grand Paris Aménagement. Grand Paris Aménagement confirme que ces faits sont systématiquement sanctionnés

MOBILITE ET TRANSPORTS

► **Les remarques et demandes des participants auxquelles Grand Paris Aménagement a répondu durant la réunion**

- Craintes quant à l'insuffisance des places de stationnement
- Diverses questions ont porté sur l'amélioration de la desserte du quartier par les transports en commun

- Interrogations quant au devenir du projet d'extension de la ligne 11 du métro jusqu'à Neuilly-sur-Marne

► **Les éléments de réponse**

Sur les **places de stationnement privées**, les logements respectent l'exigence réglementaire : une place de stationnement par logement. Sur l'espace public, le nombre de stationnements augmentera au fur et à mesure des espaces livrés. Jusqu'en décembre 2020, 22 places de stationnement sur l'espace public seront disponibles.

Concernant la desserte du quartier par les **transports en commun** :

Différents types de mobilités permettent et permettront vos déplacements au sein du quartier et à l'extérieur.

Les transports en commun :

- Les bus :
 - Aujourd'hui : Des lignes de bus sont d'ores et déjà disponibles à proximité du quartier (127, 203, 214, 303, 113). Ces lignes permettent un rabattement pour les gares de RER et permettent également la desserte des équipements scolaires de la commune.
 - Demain :
 - ✓ **A court terme** : Un travail a été mené avec IDF mobilités (IDFM) et ses partenaires, RATP et TRANSDEV, pour desservir le nord du quartier Maison Blanche (concerné par les premières livraisons de logement). Ainsi, afin de compléter l'offre actuelle, il est prévu de desservir la ZAC Maison Blanche via les lignes 203 (à l'ouest) et 643 (à l'intérieur de la ZAC).
 - La ligne 643** relie aujourd'hui la gare du Chénay-Gagny (RER E) à la gare du Vert-Galant (RER B) à Villepinte en passant par le Tramway T4 et bénéficie d'un passage de bus toutes les 15 min en heure de pointe et 30 min en heures creuses et le week-end. Une fois les voiries réalisées (et ouvertes aux passages des bus) et les aménagements nécessaires à l'exploitation de la ligne, elle pourra être prolongée depuis la gare du Chénay-Gagny jusqu'au cœur de la ZAC Maison Blanche au niveau de la place du Château d'Eau, son futur terminus. Elle conservera la même offre et permettra de relier le RER E en 7-8 min environ (en heure de pointe en fonction de la circulation). Afin d'offrir aux habitants une souplesse dans leurs déplacements, le premier départ du bus depuis la ZAC aura lieu à 5h et le dernier bus arrivera sur la ZAC aux alentours de minuit. Sa mise en service est prévue à partir de septembre
 - La ligne 203** relie aujourd'hui le RER A à Neuilly Plaisance et dessert une grande partie de la commune de Neuilly-sur-Marne. Une modification

de son itinéraire permettra de desservir la partie ouest (Rue Bougainville) de la ZAC Maison Blanche et de rejoindre le RER A en une vingtaine de minutes en heure de pointe (en fonction de la circulation). Sa mise en service est prévue à l'automne. **Une augmentation du cadencement de ligne 113** a également été sollicitée. Compte tenu des grèves, puis du COVID, les tests permettant d'envisager cette augmentation n'ont pas pu être menés. IDFM nous a indiqué qu'ils seraient menés à partir de septembre 2020. Par ailleurs des études sur les problématiques rencontrées sur cette ligne sont en cours pour trouver des solutions. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, l'offre de bus se complétera au sein du quartier afin d'assurer un rapatriement efficace vers les RER l'entourant.

- ✓ **A moyen terme :** L'insertion d'un transport collectif en site propre (TCSP) sur l'ex-RN34 est inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France 2030. Ile-de-France Mobilités (IDFM) a approuvé en décembre 2018 une convention de financement visant la réalisation d'un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'IDFM en 2020 pour mener dans un deuxième temps la concertation préalable à la réalisation d'un TCSP sur l'ex-RN34. La mise en place de ce dernier entre Nogent-sur-Marne et Chelles en passant par Val-de-Fontenay, doit permettre de favoriser le rabattement vers les modes lourds (RER et métro) tout en maintenant la desserte des centres urbains et des projets d'aménagements du secteur, ceci en proposant de :
 - Améliorer les conditions de circulation des bus empruntant l'ex RN34, notamment la ligne 113, pour fiabiliser leur régularité et améliorer leurs temps de parcours aux heures de pointes ;
 - Requalifier l'ensemble du tronçon de manière cohérente et favoriser les modes actifs en l'équipant notamment de pistes cyclables continues et connectées au maillage existant.
- Les RER et métro :
 - **Aujourd'hui :**
 - ✓ **RER E à Chénay-Gagny.** A 1 km du centre du quartier : les futurs habitants pourront rejoindre la gare en 15 minutes à pied et en moins de 10 minutes en vélo. Aujourd'hui le RER E depuis Chénay-Gagny permet de rejoindre la gare Haussmann-Saint-Lazare en 30 minutes (source : RATP). Des travaux de rénovation et d'extension de la ligne du RER sont actuellement en cours et permettront dès 2022 la liaison avec l'Ouest Parisien. A Mantes-la-Jolie et à Chelles, de part et d'autre de l'Ile-de-France, les voyageurs du nouveau RER E ne mettront plus que

35 min pour rejoindre La Défense et gagneront donc 17 min par trajet et 34 min au quotidien. Pour toute information se reporter au site : www.rer-eole.fr

- ✓ **RER E à Chelles.** La ligne du bus 113 au pied du projet permet de rejoindre en 15 min la gare de Chelles. Cette gare accueille le RER E mais également la **ligne P** permettant de rejoindre la Gare de l'Est en 13 minutes.
- ✓ **RER A à Neuilly-Plaisance.** La ligne du bus 113, au pied du quartier, permet de rejoindre en 15 min la gare de Neuilly-Plaisance. Depuis Neuilly-Plaisance le RER A permet de rejoindre en 9 min Nation. Le RER A a fait l'objet de travaux d'amélioration, qui sont toujours en cours, afin d'améliorer le matériel roulant et sa fréquence.

- **Demain :** Le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs est inscrit dans le cadre du projet du « Nouveau Grand Paris » présenté par l'Etat en mars 2013. Il a été repris par le comité interministériel Grand Paris en octobre 2014. C'est Ile de France Mobilités (IDFM ; ex STIF) qui est chargé de la réalisation de ce prolongement. Aujourd'hui le tronçon de prolongement de Mairie des Lilas (93) à Rosny-Bois-Perrier (93) est en travaux, pour une mise en service en 2022. Le deuxième tronçon de ce prolongement, entre Rosny-Bois-Perrier (93) et Noisy-Champs (77) est encore en phase projet. C'est ce tronçon qui permettrait de desservir la ZAC Maison Blanche, puisqu'il prévoit une station au pied de l'opération (station « Neuilly-Hôpitaux»). Comme indiqué sur le site internet d'Ile de France Mobilité dédié à ce projet de tronçon, l'économie de ce projet (et donc son financement) reste cependant encore à définir.

A ce stade, le territoire (et notamment les élus) ainsi que les acteurs concernés par le développement de la ZAC Maison Blanche sont donc pleinement mobilisés pour favoriser l'arrivée au plus vite de la ligne 11 prolongée jusqu'à Noisy-Champs.

Les autres offres de transports disponibles :

Au-delà des lignes de RER et des futurs projets entourant le Parc Maison Blanche, le projet a pour ambition de compléter l'offre avec les services suivants :

- COMMUNAUTO :
 - ✓ Mise à disposition d'une flotte de véhicules (courte, moyenne, et longue durée).
 - ✓ Places sur la voirie.
 - ✓ Service ouvert à tous les habitants de la ville de Neuilly-sur-Marne, pour ne pas enclaver le quartier.
 - ✓ Développement de l'offre en rapport avec le phasage de construction. 2 places seront disponibles pour la première phase du quartier.

⇒ Effet bénéfique de ce service :

- un véhicule remplace 7 voitures particulières et libère 6 places de stationnement.
- Une diminution déclarée de 45% des km parcourus en voiture (personnelle + partagée).
- SMIILE : auto partage entre particulier.
- Mise en place de pistes cyclables ou voies partagées sur l'entièreté du site.
- ▶ **Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion**
 - Est-il prévu de créer une voie accessible aux piétons et aux voitures au nord du parc afin de faciliter l'accès à la gare de RER E ?
 - Quand les voies communales seront-elles réalisées ?
 - Est-il prévu de mettre en place des stations de trottinettes et de vélos en libre service à proximité des immeubles ?
- ▶ **Les éléments de réponse :**

Sur les voies accessibles aux piétons et aux voitures pour rejoindre le RER E. Un passage piéton au nord du site sera ouvert via le Parc des 33 ha en 2^{ème} phase du projet (aux horaires d'ouverture du Parc). Pour le passage voiture il s'agit de l'ouverture de la voie Leopold Sédar Senghor dès septembre 2020.

Les voies sont réalisées au fur et à mesure des livraisons. Elles sont d'ores et déjà réalisées aux abords des logements livrés.

Sur les trottinettes et vélos en libre-service, il s'agit d'initiatives privées.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

- ▶ **Les remarques et demandes des participants auxquelles Grand Paris Aménagement et le service déchets de l'EPT Grand Paris Grand Est ont répondu durant la réunion**
 - Quelles sont les modalités de collecte des déchets ?
- ▶ **Les éléments de réponse**

Le système de gestion des déchets se fait par un système de points d'apport volontaire et non via des bacs. Le calendrier des collectes est disponible dans le livret d'accueil.

Il a été précisé par l'Etablissement Public Grand Paris Grand Est que **seuls les sacs inférieurs à 80 Litres** pouvaient être déposés dans les points d'apport volontaire du quartier et que les sacs doivent être déposés exclusivement à l'intérieur des points d'apport volontaires. Pour le respect du cadre de vie de tous les résidents, aucun sac ou déchets ne doit être déposé au pied de ces bornes.

Les sacs poubelles sont destinés à être utilisés pour les PAV d'ordures ménagères **uniquement**.

Les consignes de tri ont été rappelées pendant la réunion et aucun sac poubelle ne doit être jeté dans les PAV jaune pour le tri des emballages ou dans le PAV verre pour les emballages en verre.

Grand Paris Aménagement a rappelé que **des consignes liées au compostage** vont être données aux habitants du quartier par La Sauge.

En effet, Grand Paris Aménagement en accord avec la ville de Neuilly-sur-Marne et l'EPT Grand Paris Grand Est a décidé d'expérimenter la démarche de compostage. Ainsi certains lots seront équipés de composteur dès leur livraison. Cela concerne 228 logements en 2020 et 279 en 2021. Pour accompagner cette démarche et se donner les moyens de garantir son succès, Grand Paris Aménagement a pris l'engagement, auprès de la ville à l'époque, de se faire accompagner par un maître composteur.

L'association la SAUGE a été mandatée par Grand Paris Aménagement pour initier les nouveaux habitants aux bons gestes en la matière. Cette démarche se fera sur « les lots tests », mais les habitants des lots non équipés pourront y participer s'ils sont intéressés pour installer ce type de dispositif dans leur copropriété. L'objectif est de former les habitants concernés pour aller vers une autonomie des copropriétés sur ces sujets.

Son activité devait commencer en avril pour une première approche puis en juin pour les premiers ateliers. Compte tenu des circonstances les choses sont décalées dans le temps. Toutefois, GPAM a transmis à l'association des riverains du parc Maison Blanche une présentation de la démarche.

La Sauge est en lien avec votre association pour pouvoir intervenir sur les copropriétés. Le but étant de vous former et ensuite être indépendant sur ce sujet.

SERVICES DISPONIBLES DANS LE QUARTIER

► Les remarques et demandes des participants auxquelles Grand Paris Aménagement a répondu durant la réunion

- Des questions sur la fibre ont été posées
- Plusieurs participants ont pu exprimer leurs craintes face au manque de services dans le quartier. Ils souhaitent également connaître le type de commerces et de services publics prévus
- Les dates d'ouverture de la crèche, de l'école maternelle, de l'école primaire et de la conciergerie ont été demandées
- La nécessité de la mise en place de bennes spécialement pour les cartons d'emménagement a été soulignée

► Les éléments de réponse

Sur les services actuellement disponibles, Grand Paris Aménagement a rappelé que **la fibre** avait été installée dans tous les immeubles par SFR mais que chaque habitant était libre de choisir l'opérateur qu'il souhaitait.

Grand Paris Aménagement a également répondu aux inquiétudes quant à l'absence de commerces dans le quartier. Il a notamment annoncé que des **négociations étaient en cours avec un investisseur**.

Bernard Rayard, représentant du groupement de promoteurs Construction et Développement Urbain, a précisé que le type de commerces qui s'implanteront dans le quartier devra faire l'objet d'un avis favorable de la mairie de Neuilly-sur-Marne.

En attendant l'arrivée de ces commerces, Grand Paris Aménagement s'engage à installer dès octobre 2020 la **conciergerie dans une structure éphémère** en matériaux bio-sourcés. Plusieurs services seront proposés. La conciergerie définitive ouvrira ses portes au deuxième semestre 2021.

Il a été rappelé que les promoteurs prendront en charge les frais de gestion de la conciergerie pendant 7 ans.

Par ailleurs, la plateforme de voisinage Smiile (plateforme internet ou application mobile) a d'ores et déjà créé le « voisinage » Maison Blanche pour permettre aux habitants de communiquer entre eux et de bénéficier des services mis en place par la plateforme (échanges de bon procédés, co-voiturage, auto-partage, commande groupées...)

Sur la crèche et l'école maternelle. Grand Paris Aménagement a précisé que ces deux derniers équipements accusaient un retard de livraison par rapport aux annonces initiales pour les raisons suivantes :

- Crèche : Ce retard est lié à des aléas techniques. Cela fait partie des risques lorsque l'on réhabilite un bâtiment et notamment un bâtiment des années 1900 avec cette qualité patrimoniale. En réhabilitation qui plus est avec un changement de destination nous devons composer avec l'histoire constructive du bâtiment. La livraison est prévue pour fin 2021.
- Ecole maternelle : Comme nous avons pu l'indiquer lors de rencontres précédentes, le démarrage des travaux est conditionné à la libération d'une parcelle par des propriétaires privés. C'est en bonne voie. L'objectif de livraison est la rentrée 2022.

Par ailleurs, une discussion est en cours avec **le food truck du chantier** afin de proposer des livraisons de plats aux habitants du quartier à partir de mi-juillet.

Il a enfin été précisé que des **bennes pour les cartons d'emménagement** sont à disposition dans le quartier.

- ▶ **Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion**
 - Des participants ont souhaité connaître le nom du gestionnaire de la future crèche.
- ▶ **Les éléments de réponse :**

La crèche est municipale, elle sera gérée par la ville de Neuilly-sur-Marne.

ACCÈS AU QUARTIER ET AUX ESPACES VERTS

- ▶ **Les remarques et demandes des participants auxquelles Grand Paris Aménagement a répondu durant la réunion**
 - Le Parc de Maison Blanche n'est pas bien répertorié sur Google Map et les accès au quartier ne sont pas clairs

- Quelles sont les conditions d'accès aux espaces verts du quartier ? Un accès piéton jusqu'au parc des 33 hectares est-il prévu ? Si oui, à quelle date ? Afin de faciliter l'accès aux stations de bus, un élargissement des horaires d'ouverture de ce parc est-il prévu ?
- Certains riverains ont demandé l'installation de ralentisseurs sur les grands axes du quartier, notamment sur les avenues Antonin Artaud et Paul Verlaine
- Des interrogations ont été exprimées à propos de la végétalisation du quartier, ainsi que la création de squares et jardins publics

► Les éléments de réponse

Sur l'**accès au quartier**, depuis le 13 mars 2019, la totalité du quartier dispose de ses noms de rue. Malgré les saisines multiples auprès de Google map pour répertorier ces nouvelles rues, les demandes ne sont pas prises en compte. Il n'y a pas de moyen pour les contacter autrement que par ces saisines automatiques. Nous vous invitons à faire ces demandes ou à signaler votre position dans le quartier. La multiplication des demandes pourra accélérer la prise en compte.

Le site est aujourd'hui répertorié au 7 Avenue Jean Jaurès bien qu'il s'agisse pour l'instant uniquement d'un accès chantier. Grand Paris Aménagement a mis un grand panneau à l'entrée du site de manière à réorienter les personnes vers la bonne entrée, Avenue Antonin Artaud. Du fait des travaux, les voies empruntables au sein du quartier changent régulièrement et Grand Paris Aménagement essaie que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Le **parc communal du Croissant Vert** sera accessible aux piétons dès septembre 2020 et sera ouvert de 8h à 21h en été et de 8h à 17h en hiver. Aucun accès voiture à travers ce Parc n'est prévu par la ville à ce jour.

Il a été précisé par Grand Paris Aménagement que le Parc de Maison Blanche n'avait pas le statut de quartier résidentiel mais celui de **quartier de ville**. A ce titre, son accès n'est pas fermé au public.

Par ailleurs, aujourd'hui il n'y a pas de ralentisseurs prévus sur l'avenue Antonin Arthaud et Paul Verlaine. Si des usages inappropriés devaient être constatés la ville pourra être sollicitée pour en installer.

Concernant la **végétalisation du quartier**, il a été précisé que, sur les 750 arbres existants, 250 ont dû être abattus pour des raisons strictement sanitaires. Le solde est toutefois positif puisque 900 nouveaux arbres ont été plantés. Plusieurs jardins sont prévus dans la ZAC dont un derrière la crèche.

► Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion

- Un habitant a fait part de sa crainte quant à la création d'une rue reliant directement la ZAC au quartier des Fauvette.

- Les avenues du Château d'Eau (Paul Verlaine et Leopold Sedar Senghor) vont-elles être ouvertes jusqu'à l'école Jean Jaurès en septembre 2020 ? La création d'une voie permettant un accès plus rapide au collège Braque est-elle prévue ?

► **Les éléments de réponse :**

Paul Verlaine et Léopold Sédar Senghor seront ouvertes en septembre 2020 afin notamment de permettre l'accès à l'école Jean Jaurès. Aujourd'hui aucune voie routière n'est prévue pour traverser le parc des 33ha.

ECHANGES : QUESTIONS/REPONSES COMPLEMENTAIRES

Les déchets :

► **Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion**

Le fait que les poubelles de tri sélectif seront ramassées une fois par semaine paraît insuffisant. Ne faudrait-il pas augmenter la fréquence ?

EPT Grand Paris Grand Est : Dans chaque ville, le ramassage des déchets recyclables a lieu une fois par semaine. La fréquence de collecte choisie correspond au besoin réel de la ZAC MAISON BLANCHE. Elle a été calculée en fonction du nombre moyen d'habitants servis par les bornes et du volume des contenants. La prise en compte de l'ensemble de cette méthodologie doit aboutir à un système cohérent et efficace. L'objectif est de proposer un réseau performant, adapté et un service rationnel. S'il s'avère que la fréquence ne convenait plus, les services de Grand Paris Grand Est proposeront dès lors une adaptation du volume des bornes ou de la fréquence de collecte.

Un système de ramassage des encombrants sera-t-il mis en place ?

EPT Grand Paris Grand Est : Ce système existe le dernier mercredi de chaque mois. Il comprend le mobilier, la ferraille et les cartons. Les objets doivent être déposés la veille de la collecte. Il est rappelé que les habitants ont la possibilité de se rendre dans une des déchèteries du Territoire Grand Paris grand Est. Les conditions d'accès et heures d'ouvertures sont accessibles sur le site internet www.grandparisgrandest.fr

Il n'y a pas de point d'apport volontaire pour le verre rue Paul Verlaine. Est-ce normal ?

EPT Grand Paris Grand Est : Il s'agit du conteneur enterré vert. Mais à certain emplacement il y a 2 PAV jaunes pour les emballages recyclables.

Grand Paris Aménagement précise qu'à ce jour 2 PAV pour le verre sont disponibles : une sur l'avenue Paul Verlaine et une sur la rue Charles Baudelaire.

Quelle est l'adresse de la nouvelle déchèterie qui va s'ouvrir courant septembre ?

EPT Grand Paris Grand Est : La nouvelle déchèterie se situera Boulevard Louis Armand, à la limite entre Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance. Les travaux sont en cours et ont été ralentis par la crise sanitaire que nous avons connue. Les usagers seront informés de son ouverture dans le magazine municipale de la Ville de Neuilly sur Marne. Néanmoins nous espérons une

ouverture courant septembre 2020. Elle sera complétée en début 2021 par une recyclerie.

Les services et les aménagements :

► Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion

Le Pavillon Normand ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment. Ce n'est pas une réhabilitation mais la construction d'un nouvel immeuble. De plus, le projet actuel prévoit des logements alors qu'initialement une maison médicalisée était prévue.

Grand Paris Aménagement : Nous comprenons cette remarque : un projet architectural peut être conforme à la réglementation sans pour autant être apprécié par tous. Cependant, il faut souligner le fait que les plans ne permettent pas de se rendre réellement compte des perspectives du projet. Par exemple, il y aura plus d'arbres que ce qui est représenté sur le plan. En effet, sur ce document, des arbres ont été supprimés afin de laisser plus de place à la représentation du bâtiment.

Nous comprenons ces craintes et avons proposé des rencontres avec les promoteurs et architectes de ce projet en janvier dernier lors d'une rencontre avec le bureau de l'association. Nous réitérons cette proposition

Concernant la maison médicalisée, il s'agissait en fait d'une résidence pour personnes âgées qui était prévue initialement. Mais ce projet sur le pavillon normand a été abandonné dès 2015-2016 car il n'était pas réalisable aussi tôt (les opérateurs consultés ayant indiqué qu'ils souhaiteraient plutôt envisager une installation dans la phase 2 ou 3 du projet, à proximité plus directe de la place centrale) et parce que la disposition de ce bâtiment ne permettait pas de répondre aux normes de ce genre de résidences. Cette résidence pour personnes âgées sera donc implantée en phase 2 ou 3, dans un autre bâtiment, à proximité de la place centrale. Suite à cela, il a été décidé d'envisager plutôt du logement dans le pavillon Normand, afin de pouvoir préserver ses qualités patrimoniales. Cependant, les études techniques et d'architecture ont démontré que les ailes de ce bâtiment (qui étaient anciennement des pavillons d'enfermement) n'étaient pas assez larges pour assurer la réalisation de logements confortables. Il a donc été décidé de conserver la partie centrale, qui a le plus de valeur patrimoniale et qui offre une configuration intéressante pour des logements, et de construire du neuf en lieu et place des ailes existantes, dont l'intérêt patrimonial était moindre.

Est-il prévu d'ouvrir un centre médical dans le quartier ? Y aura-t-il un dentiste ?

Grand Paris Aménagement : Oui, une Maison de Santé devrait ouvrir ses portes au sein d'un bâtiment de la SEMINOC qui sera livré en avril 2021. La date a été décalée du fait de la crise sanitaire. La recherche des professionnels de santé qui intégreront la Maison n'est pas de la compétence de Grand Paris Aménagement

Pouvez-vous nous assurer qu'il n'y aura pas de fast food dans le quartier ?

Grand Paris Aménagement : Le choix des commerces n'est pas de la compétence de Grand Paris Aménagement mais celle de la Ville.

Trois bâtiments seront construits au niveau du Pavillon Normand. Cela signifie-t-il qu'il y aura plus de logements que les 4200 initialement prévus ?

Grand Paris Aménagement : Non, les logements du Pavillon Normand sont inclus dans le total

de 4200 logements à terme.

En attendant l'installation définitive de commerces, est-il possible d'envisager un marché place Louise Labé ?

Grand Paris Aménagement : Cela relève de la compétence de la Ville mais nous pouvons transmettre cette proposition.

► **Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion**

Quels types d'entreprises souhaitent s'implanter dans le quartier ?

Grand Paris Aménagement : Les locaux d'activités étant prévus pour les phases 3 et 4 du projet (après 2025) nous n'avons pas encore d'information sur ce sujet.

Comment comptez-vous gérer le raccordement à la fibre de tous les nouveaux arrivants du quartier Maison Blanche ? « L'armoire arrivée fibre » sera-t-elle verrouillée et accessible uniquement via le syndicat de copropriété ?

Grand Paris Aménagement : La fibre dessert le quartier et les immeubles ont été raccordés.

Le foyer devant l'immeuble Parc Horizon Vinci a-t-il vocation à s'installer durablement ? Si cette structure est maintenue à quoi servira-t-elle ?

Grand Paris Aménagement : Il ne s'agit pas d'un foyer de jeunes travailleurs mais d'un lieu qui fait partie de l'hôpital Maison Blanche, qui est encore en activité de l'autre côté de la palissade de chantier blanche. A terme, une clôture pérenne sera installée par l'hôpital le long de la voie A.Artaud.

Quelles sont les démarches à faire concernant l'électrification des logements ? Grand Paris Aménagement ou Construction et Développement Urbain peuvent-ils influencer les dates de passages des concessionnaires, comme Enedis par exemple ?

Grand Paris Aménagement : Ces démarches sont effectuées par les promoteurs, maître d'ouvrage de leur bâtiment.

J'ai l'impression que des fondations se construisent en face de l'immeuble Illumin. Un nouveau bâtiment est-il prévu ?

Grand Paris Aménagement : Oui il s'agit de l'immeuble « Les Apparts côté Sud ».

Serait-il possible d'en savoir plus sur le mode de fonctionnement de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est ? Son choix de déclasser le Pavillon Normand me questionne, notamment sur le caractère démocratique de cette institution.

Grand Paris Aménagement : L'EPT Grand Paris Grand Est a été créée le 1er janvier 2016, c'est l'un des 11 Territoires de la Métropole du Grand Paris. Il regroupe 14 communes de l'Est de la Seine-Saint-Denis, des bords de Marne au Sud, au Canal de l'Ourcq, au Nord : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble. Issu des villes, les décisions sont prises par le Conseil de Territoire qui comprend 80 Conseillers territoriaux parmi lesquels le Président et les Vice-présidents. Les

politiques publiques sont mises en œuvre par une administration de 200 agents au service des habitants. Depuis 2018 l'EPT a la compétence aménagement. Vous pouvez consulter leur site internet pour mieux comprendre leur fonctionnement : <http://www.grandparisgrandest.fr>

Est-il prévu d'installer une bibliothèque ou une médiathèque dans le Château ?

Grand Paris Aménagement : Sur le château il est effectivement envisagé une programmation culturelle. La collectivité n'a cependant pas encore émis de souhait sur sa programmation plus précise.

Est-il possible de mettre en place des jardins potagers collectifs ?

Grand Paris Aménagement : A ce jour ce n'est pas prévu.

Pour l'instant, seul SFR parvient à trouver nos adresses pour nous proposer un accès à internet. Savez-vous quand les autres opérateurs seront-ils opérationnels ?

Grand Paris Aménagement : Voici une réponse transmise par SFR : « Le délai de gel commercial de 3 mois mis en place par l'ARCEP ne permet pas à l'opérateur de zone, en l'occurrence SFR pour la ville de Neuilly sur Marne, de disposer d'un monopole. Durant ces 3 mois aucune offre n'est possible et c'est pourquoi nous les intégrons dans les délais de livraison.

Ce délai est normalement écoulé (je vérifie que nous sommes arrivés à échéance) aussi, tous les opérateurs sont prévenus de l'éligibilité du service. En effet, durant ce délai, nous entrons dans la base informatique commune des opérateurs, les adresses adductées pour qu'elles soient visibles par tous les autres opérateurs.

Pour information, si nous devons raccorder de nouveaux programmes à un PM déjà installé, ce délai est réduit à 1 mois ; Ce qui sera le cas pour beaucoup de programmes à venir sur la ZAC de la Maison Blanche.

Je vous confirme donc que nous n'avons aucun monopole conformément à la loi et les délais de l'ARCEP.

Il faut que les autres opérateurs s'assurent en interne que leur branchement au PM ait bien été réalisé sur votre ZAC ».

Est-t-il possible d'envisager une Wifi publique dans le quartier ?

Grand Paris Aménagement : Nous vous invitons à vous rapprocher de la ville sur cette question.

Le parc des 33 hectares est-il constructible ?

Grand Paris Aménagement : Il s'agit d'un Parc Municipal nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour cette question qui n'est pas dans notre compétence.

Les transports :

► **Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion**

Est-il possible de connaître la fréquence et les plages horaires des bus ?

Grand Paris Aménagement : Le bus 643 passera toutes les 15 minutes. Cela peut évoluer selon sa fréquentation. La ligne sera ouverte de 5h à minuit. La ligne 203 devait garder sa fréquence de passage actuel ainsi que ses horaires. Son terminus sera décalé rue Bougainville.

► **Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion**

La nouvelle municipalité a promis l'arrêt des constructions sans métro. Cela impactera-t-il le projet ?

Grand Paris Aménagement : Nous n'avons pas encore rencontré la nouvelle municipalité.

Les prix des logements ont été majorés du fait de la promesse de l'arrivée de la ligne 11 du métro à Neuilly-sur-Marne. Nous sommes nombreux à avoir acheté un appartement au sein de la ZAC Maison Blanche car l'arrivée de la ligne de métro était censée être actée.

Grand Paris Aménagement : Grand Paris Aménagement n'a pas la compétence transports et n'a donc pas pris d'engagement sur la date d'arrivée de la ligne 11. Concernant les prix des logements, nous n'avons pas relevé de majoration sur le quartier pour cette raison.

Sécurité du quartier et situation sanitaire :

► **Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion**

Des caméras de vidéo surveillance sont-elles prévues dans le quartier ?

Grand Paris Aménagement : Les éclairages présents sur les espaces publics sont équipés si la ville souhaite installer des caméras de vidéosurveillance.

De l'amiante a-t-elle été retrouvée lors des travaux ?

Grand Paris Aménagement : Oui, un tuyau amianté a été retrouvé dans le sous-sol d'un des bâtiments. Des travaux de désamiantage ont permis d'éliminer tous les résidus.

Y a-t-il un problème de pollution des sols dans la ZAC ? Est-ce pour cela qu'un travail d'imperméabilisation des sols a eu lieu dans certains bâtiments ? Un rapport de dépollution pourrait-il être fourni ?

Grand Paris Aménagement : L'ancienne activité de la blanchisserie a entraîné une pollution des sols localisée et qui a fait l'objet de mesures de dépollution supérieures aux normes nationales. Pour les lots concernés (il s'agit des lots autour de la place, qui sont des bâtiments de logement social et de locatif intermédiaire, pas d'accession à la propriété), un rapport est fourni avec l'acte d'achat et le rapport de dépollution sera rendu public sur le site de la préfecture.

Par ailleurs, sur beaucoup des bâtiments en accession à la propriété, des travaux de cuvelage ont été réalisés afin d'éviter que la nappe phréatique n'inonde le parking lors de fortes pluies (il semble que c'est à cela que vous faites référence lorsque vous parlez de travaux d'imperméabilisation) : cela n'a rien à voir avec la dépollution, il s'agit d'un procédé très classique lors de la construction d'un nouvel immeuble pour protéger les sous-sols du risque d'inondation par remontée de nappe.

Y a-t-il des risques de pollution liés à la station de géothermie ?

Grand Paris Aménagement : ci-dessous les éléments de réponse du délégataire de service public de la ville qui gère la centrale :

« Dans la centrale thermique de Maison Blanche, la géothermie est un circuit hydraulique totalement fermé. L'eau est puisée et rejetée au niveau de la nappe au DOGGER à environ 1800 m de profondeur. Il n'y a aucune évacuation et aucun dégagement à l'atmosphère pour cette installation.

Egalement, dans cette centrale de Maison Blanche, il y a des chaudières gaz. Celles-ci sont utilisées en appoint et secours. Les rejets atmosphériques de ces équipements ressortent par la cheminée. Conformément à la réglementation (ICPE), les contrôles des rejets à l'atmosphère sont réalisés tous les 2 ans par une organisme de contrôle. Le dernier a été réalisé le 20/02/2019 par "Bureau Veritas" et n'a relevé aucune non-conformité et aucune observation. A noter également que depuis la création de la centrale aucun écart n'a été constaté. Ci-dessous un récapitulatif des dernières émissions moyennes mesurées largement inférieures aux valeurs limites d'émissions.

Equipement	G1			G2			G3		
	Vitesse (en marche continue maximale 5 m/s)	NOx (150 mg/Nm ³)	CO (200 mg/Nm ³ applicable au 01/01/2025)	Vitesse (en marche continue maximale 5 m/s)	NOx (150 mg/Nm ³)	CO (200 mg/Nm ³ applicable au 01/01/2025)	Vitesse (en marche continue maximale 5 m/s)	NOx (150 mg/Nm ³)	CO (200 mg/Nm ³ applicable au 01/01/2025)
Valeur moyenne mesurée	3,44 m/s	69,1 mg/Nm ³	32 mg/Nm ³	3,45 m/s	82,2 mg/Nm ³	0 mg/Nm ³	2,81 m/s	85,5 mg/Nm ³	1,89 mg/Nm ³

»

► Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion

Est-il possible d'envisager la plantation d'arbres entre les immeubles afin de limiter le vis-à-vis ?

Grand Paris Aménagement : Sur les espaces privés les plantations d'arbres sont prévues par les promoteurs. Une fois livrées, les copropriétés peuvent prendre ce type de décision.

Le compost dégage-t-il une odeur ? Que prévoyez-vous pour limiter ces désagréments ?

Grand Paris Aménagement : Cette question pourra être posée à l'association la Saugue qui formera les nouveaux habitants sur l'utilisation du compost.

Plutôt que d'envisager la mise en place de ralentisseurs, est-il possible d'installer des radars ? Cette solution semble préférable car moins bruyante.

Grand Paris Aménagement : Le pouvoir de police appartient au maire. Ce n'est pas de notre compétence.

Nuisances liées aux travaux :

► Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion

Que prévoyez-vous pour réduire les nuisances sonores liées aux travaux ?

Grand Paris Aménagement : Le bruit devrait aller en s'amenuisant. Ce qui fait le plus de bruit,

c'est la construction des fondations. De fait, plus les travaux avancent, moins les travaux sont bruyants. Nous mettons également en place des mesures d'incitation et de sanction pour encourager les promoteurs à tendre vers un « chantier à faible nuisance ».

Des ouvriers prennent des routes en sens interdit et des camions de ramassage des déchets roulent vite lors de la collecte. Quelles mesures prenez-vous pour que cela ne se produise plus ? Est-il possible, par exemple, d'envisager un marquage au sol pour signifier le sens de circulation ?

Grand Paris Aménagement : Dès réception des plaintes nous avons sanctionné les entreprises. Elles seront sanctionnées autant de fois que cela sera nécessaire. Nous allons étudier votre proposition. Marquer les sens de circulation au sol est une solution envisageable.

Questions sur le futur du projet :

► Questions ayant fait l'objet d'une réponse durant la réunion

Le changement de municipalité aura-t-il un impact sur le projet ?

Grand Paris Aménagement : Dans ce type de projet, nous avons l'habitude de connaître des alternances politiques. Nous solliciterons une rencontre auprès du nouveau maire afin d'organiser notre collaboration.

► Les remarques et demandes des participants non traitées durant la réunion

Ce type de réunion est très utile. Une réunion complémentaire me semble nécessaire. D'autres rencontres de ce type sont-elles prévues ?

Grand Paris Aménagement : Nous essayons d'organiser le plus possible ces moments de rencontre. Nous reviendrons vers vous dès qu'un autre moment sera programmé.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES RESIDENTS DU PARC MAISON BLANCHE

Younes Ouallouche, président de l'association des résidents du Parc de Maison Blanche a expliqué que l'association avait été créée en octobre 2019. Elle a pour objectif de faire en sorte que le quartier soit fidèle à ce qui avait initialement été prévu. L'association s'est imposée comme un interlocuteur majeur auprès de Grand Paris Aménagement, la Ville, le Département, la Région et le député de la circonscription.

L'association est sensible à plusieurs sujets :

- Préservation de l'identité architecturale du quartier d'origine

- Densification du quartier
- Espaces verts
- Sécurité
- Implantation de commerces
- Devenir du Château
- Transports en commun et circulations douces
- Vie sociale du quartier (fête des voisins, fête du patrimoine, etc.)

L'association n'est pas un syndicat de copropriété et n'a pas vocation à remplacer les syndicats de copropriété. L'adhésion coûte 10 € par an et sert à financer les campagnes de communication, la création du site internet, les assurances, etc.

Contacts :

Facebook & Instagram : Le Parc de Maison Blanche

Site internet : ARPMB.fr

contact@arpmb.fr

QUELQUES MOTS SUR LE « VIVRE ENSEMBLE » DANS LE QUARTIER

Pour conclure la réunion, **Alexandrine Delfosse** a remercié les membres de l'association des résidents du Parc de Maison Blanche. Cela permet à Grand Paris Aménagement d'avoir un interlocuteur privilégié et, ainsi, de mieux adapter ses actions aux besoins des habitants.

Elle ensuite abordé la thématique du « vivre ensemble ». Elle a rappelé que les infractions du côté chantier étaient systématiquement sanctionnés. . Dans une optique de réciprocité, elle a demandé aux habitants de ne pas se rendre dans les zones de chantier.

Elle est également revenue sur l'importance, pour les habitants, de respecter leurs zones d'habitation et a rappelé les bonnes habitudes à prendre dans un Éco Quartier.

Enfin, elle a précisé qu'un livret d'accueil des habitants, comprenant tous les contacts utiles, serait disponible prochainement sur le site internet du quartier : <https://leparcmb.fr> et sera transmis aux habitants via leur promoteur au moment de la remise des clés.

Construction et Développement Urbain a créé l'application *ParcMB*, qui est et doit être un outil de communication et de relai des informations/évolutions du projet. Un bug est survenu un peu avant le confinement. Il nous a été difficile de le régler du fait de la situation sanitaire, mais l'application devrait à nouveau être disponible en septembre.

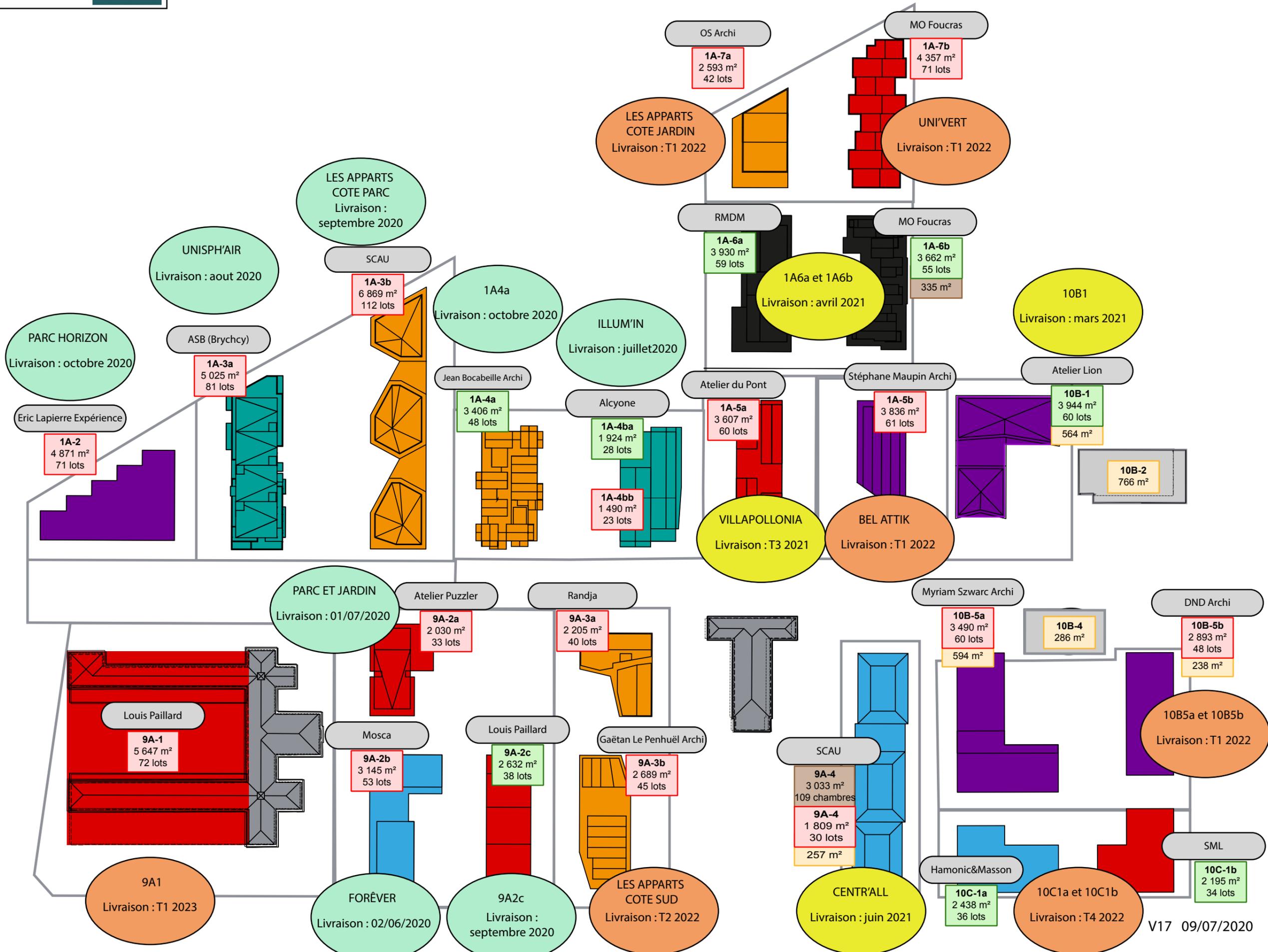


Promoteurs

- Nexity-BMI
- Eiffage
- Icade-Vinci
- KB-Ogic
- BYI
- Seminoc

Affectation

- Libre
- Social
- Commerce
- Équipement



Fibre-réseaux

QUESTIONS	REPONSES
28 L'accès au Haut débit internet et Fibre sera t-il accessible sur le site?	Oui tout le quartier est fibré.
40 Ma questionne concerne le branchement de téléphone faut-il absolument se raccorder a l'opérateur SFR qui est proposer lorsque l'on a déjà un opérateur. Si on ne veut pas changer d'opérateur téléphonique.	Non le choix de l'opérateur est libre. SFR est l'opérateur de réseau qui a installé la fibre mais il n'y a aucune obligation sur le fait de souscrire chez eux.
45 Fibre optique : Par rapport à la connectivité des habitations, nous savons que les habitations disposeront d'origine d'une prise fibre optique. C'est pratique mets sera telle opérationnel des l'emménagement des habitants ? Bien sûr il faut prendre un abonnement et éventuellement faire venir un technicien de l'opérateur choisi, mais au moment du changement de ligne ou de l'ouverture d'une ligne l'option fibre optique sera telle possible directement ? Dans le pire des cas quel serait le délai de raccordement aux habitations?	La fibre est installée sur le tout quartier. Tous les immeubles sont équipés. Vous devez maintenant demander un abonnement fibre dans les conditions classiques.
75 La fibre sera-t-elle raccordée à la livraison de l'immeuble ?	

Gestion des déchets

	QUESTIONS	REPONSES
12	Dans le quartier y a t il des endroits pour le compostage?	Oui certains lots sont déjà équipés par les promoteurs et pour les autres lots un emplacement est prévu. Les copropriétés pourront voter l'installation du bac et se le procurer à l'EPT Grand Paris Grand Est
27	Le traitement des ordures ménagères sera t-il normal dès l'arrivé des nouveaux habitants?	La gestion sera plus importante que la normale puisqu'au-delà des PAV des bennes cartons sont mises à disposition par les promoteurs le temps des emménagements. La manière de les utiliser est indiquée dans le guide de bienvenue.
32	Les déchets ménagers des résidents seront-ils à déposer dans des locaux à poubelles classiques ou seront-ils à apporter dans des points d'apport volontaire (conteneurs aériens et / ou enterrés) ?	Les déchets ménagers sont récoltés via un système de point d'apport volontaire disponibles devant les logements. La manière de les utiliser est indiquée dans le guide de bienvenue.

Quartier	
QUESTIONS	REponses
9 Le quartier va-t-il donner accès au parc communal directement, si oui les accès sont-ils fermés le soir?	Les accès donnant sur le parc communal sont fermés le soir aux horaires du Parc communal
16 Quand les noms des rues et les numéros des immeubles seront-ils officiels et fournis aux propriétaires?	Les noms de rue et les numéros d'immeubles ont déjà été portés à connaissance. Les noms de rue ont été arrêtés en mars dernier par la conseil municipal
21 Au niveau du quartier, quelle sont les plages horaires des travaux? Afin d'éviter les nuisances sonores, un système d'alternance sera t-il organisé?	Les horaires de chantier sont de 7h à 18h30 du lundi au samedi. Le chantier est faible nuisances. Il n'y a pas de système d'alternance pour éviter les retards de chantier mais d'autres dispositifs sont mis en place pour amoindrir les nuisances
22 Y a t'il une copropriété pour l'ensemble du quartier et quelles sont les coûts pour chaque propriétaires. Quelles seront les missions de la copropriété commune?	Il n'y a pas de copropriété commune. Le Parc Maison Blanche n'est pas une résidence mais un nouveau quartier de ville complètement ouvert sur les quartiers alentours.
24 Pour l'arrivée des habitants, pour éviter les cambriolages ou autres y aura-il un contrôle pour l'accès au quartier?	Il n'y a aura pas de contrôle d'accès. Le Parc Maison Blanche n'est pas une résidence. C'est un nouveau quartier de ville. Par conséquent comme n'importe quel quartier il y a une liberté d'aller et venir
25 Faut-il s'attendre à un paiement de frais annexes (copropriétés, impôts) pour les habitants du quartier de la Maison Blanche?	Il n'y a pas de frais liés au quartier en lui-même. C'est pas une résidence. Les impôts et charges sont les charges classiques payées dans le cadre de l'acquisition d'un logement
29 Quand sera tenu la prochaine réunion?	Compte tenu de la situation sanitaire nous n'avons pour l'instant pas de date à communiquer sur une prochaine réunion physique.
30 Je souhaiterai avoir toutes les informations concernant la pollution des sols et nappes phréatiques du futur quartier et également de l'immeuble Vinci. La lingerie de Maison Blanche durant des deces Déversait sa pollution dans les sols. De plus, j'avais eu l'information De Vinci qu'une création d'une cuvette anti pollution allait être faite sous notre immeuble. Or lors de la signature chez le notaire, n' avons découvert qu'aucun dispositif de protection n'a été prévu. Il serait pertinent d'informer officiellement les futurs habitants que le site a été pollué durant des années car certain n'en n'ont pas été informé. Pour exemple, c'est moi l'acquéreur qui est informé la notaire de Vinci que de problème. Je souhaiterais être informé de la pollution des fumées que dégage la station de géothermie, j'ai constaté par moi même ces odeurs, et suis inquiète de leur effet sur notre santé à tous, ainsi qu'à notre confort. Il me semble incroyable que personne ni promoteur, ni notaire, ni le grand Paris n'est jamais pris le temps de communiquer avec les futurs acquéreurs de ces pollutions pouvant nous nuire tant au niveau informatif, qu'au niveau de proposition de solutions. Merci de faire la lumière sur ces problèmes de santé publique.	Sur la pollution des sols. La seule pollution recensée sur le site est liée à l'ancienne blanchisserie du site qui était présente sur la bande centrale du quartier. Seule les lots sur cette zone ont été impactés. Ce qui est explique le retard de livraison sur cette partie. Toute la zone a été dépolluée. Le lot de Vinci n'est pas absolument pas concerné par cette pollution il est totalement à l'opposé de la localisation de la blanchisserie. Aucune pollution n'a été recensé à cet endroit. Les clauses qui apparaissent dans les actes de vente sur ce sujet sont obligatoires. Vinci nous a indiqué ne pas avoir mis en place de « cuvette anti-pollution » ni aucun autre système concernant la pollution, le terrain étant compatible avec l'usage. Vous devez donc faire référence au cuvelage. C'est une dispositif mis en place autour du niveau de sous sol pour éviter les remontées de nappe phéatique présente mais non polluée. Dans la centrale thermique de Maison Blanche, la géothermie est un circuit hydraulique totalement fermé. L'eau est puisée et rejetée au niveau de la nappe au DOGGER à environ 1800 m de profondeur. Il n'y a aucune évacuation et aucun dégagement à l'atmosphère pour cette installation. Egalement, dans cette centrale de Maison Blanche, il y a des chaudières gaz. Celles-ci sont utilisées en appoint et secours. Les rejets atmosphériques de ces équipements ressortent par la cheminée. Conformément à la réglementation (ICPE), les contrôles des rejets à l'atmosphère sont réalisés tous les 2 ans par une organisme de contrôle. Le dernier a été réalisé le 20/02/2019 par "Bureau Veritas" et n'a relevé aucune non-conformité et aucune observation. A noter également que depuis la création de la centrale aucun écart n'a été constaté. Ci-dessous un récapitulatif des dernières émissions moyennes mesurées largement inférieures aux valeurs limites d'émissions.
31 L'artère principale, l'avenue Paul Verlaine, sera mise en circulation avec une sortie à l'est. Quand est-il à l'ouest ?	
61 Y aura-t-il un accès piéton vers le parc des 33 hectares ?	
62 Y aura-t-il un accès véhicule par le parc, comme le suggérait certains plans vus au début du projet, qui présentaient une avenue de Suffren rejoignant la rue Louis Antoine de Bougainville ?	
78 J'aimerais savoir si au niveau de la voirie il y'aura une rue qui donnera directement sur le quartier des fauvelles ? Aujourd'hui le parc sépare et j'aimerais que ça ne change pas.	Pour l'instant aucune décision politique n'a été prise sur la possibilité d'ouvrir à la circulation l'ouest de l'avenue. Aujourd'hui c'est accès est uniquement piéton ouvert aux horaires d'ouverture du Parc
33 Sur le plan d'ensemble apparait le pavillon normand d'une grande valeur patrimoniale entouré d'éléments paysagers à sauvegarder. Le foyer médical pour personnes âgées est-il toujours d'actualité dans ce bâtiment ?	Pour sa grande qualité patrimoniale, la partie principale du pavillon normand est réhabilitée. Une résidence personnes âgées a été envisagée sur cette parcelle, mais des études complémentaires de programmation ont démontré qu'un tel équipement devait prendre place dans un quartier déjà constitué, et de manière plus centrale par rapport aux polarités principales du quartier. La résidence personnes âgées n'est donc plus d'actualité sur cette parcelle.
39 Est il prévu des visites sur le chantier de parc de maison blanche, puis des explications sur les futures boutiques.	Des visites du chantier ont lieu chaque année. Mais cette année compte tenu de la crise sanitaire nous n'avons pas de dates à communiquer.
47 La voirie sera-t-elle totalement construite Et praticable afin que les logements livrés puissent l'utiliser, comment cela va s'organiser ?	Les voiries sont réalisées avant les livraisons de logements. Elles sont livrées au fur et à mesure des livraisons de bâtiment.
74 Les voies communale seront-elles réalisées ? Si non, quand ?	
67 La route permettant l'accès aux premiers immeubles, et qui longe le Parc de Maison Blanche par l'Ouest, est une grande ligne droite. Quels aménagements sont prévus pour éviter qu'elle ne devienne une piste pour des conduites à risques ?	
81 La vitesse peut devenir excessive au vue de la grande ligne droite actuelle. Pour la tranquillité et la sécurité des riverains, est-il envisagé des ralentisseurs ou autres? Cette question s'étend sur toute la ZAC.	aujourd'hui il n'y a pas d'aménagement type ralentisseurs sur ces avenues. Si dans le temps un usage non approprié était constaté, une saisine de la ville devra être faite pour envisager la réalisation de ce type de dispositif.
69 Les adresses postales ne semblent pas encore connues par les différents GPS, et rendent donc difficiles, voire impossibles, les livraisons à domicile. Quand cela pourra-t-il être "corrigé" ?	Sur les adresses, nous avons fait les démarches depuis plus d'un an auprès de google pour le recensement. Malheureusement leur prise en compte de la demande est indépendante de notre volonté. Pour faciliter l'accès nous avons mis en place de la signalisation à l'entrée de l'avenue Antonin Arthaud pour signifier l'entrée dans le quartier. Enfin, un panneau de signalisation a été au niveau de l'accès chantier (ex entrée principale) pour réorienter les gens vers les logements.
85 Les avenues du château d'eau (Paul Verlaine et Leopold Sedar Senghor) vont elles être ouvertes -comme annoncé- jusqu'à l'école Jean Jaurès pour septembre ?	L'avenue Léopold Sédar Senghor sera ouverture en septembre 2020 pour permettre de rejoindre l'école Jean Jaurès et permettre la circulation du bus rentrant dans la ZAC à partir de cette période.
86 Quand sera accessible le parc des 33 hectares depuis la ZAC ? Un élargissement des horaires d'ouverture de ce parc est-il prévu ? (notamment pour l'accès au bus le matin).	L'accès au parc sera disponible le 1er septembre. Les horaires habituelles sont pour l'instant encore en vigueur. Il appartient à la nouvelle municipalité de les modifier.
87 En terme d'espaces vert, qu'est-il prévu ? (création de squares / jardins publics, implantation d'arbres, etc..) Où et quand ?	Sur les arbres au-delà des 500 arbres conservés plus de 900 arbres sont plantés dans le cadre du projet. Sur les squares /jardins publics plusieurs sont prévus dans le cadre du projet notamment un à côté de la crèche qui sera accessible début 2022. D'autres sont prévus dans le cadre des prochaines phases du quartier.
89 Y aura t il des raccourcis entre le parc maison Blanche et le collège braque ou la primaire Jaurès?	Oui l'accès piéton par le Parc des 33 ha à l'Ouest et l'accès par Leopold Sédar Senghor à l'Est à partir de septembre 2020

Logements

QUESTIONS	Réponses CDU
6 Aussi combien de temps avant le lancement des travaux les promoteurs savaient ils que le métro ne se ferai plus ?	Les opérateurs ont eu vent de ces rumeurs au même moment que les élus locaux concernés par le prolongement et qui ont manifesté en mai 2018 pour que le projet continue d'être développé.
18 Quelles ont été les impacts du Covid sur les travaux du quartier?	La totalité des chantiers a été impacté par le COVID, les travaux des promoteurs ont dû s'interrompre pendant plus d'un mois. Certains opérateurs ont cependant réussi à reprendre tout doucement leurs chantiers dès la fin du mois d'avril. Cependant, les conditions de travail et les mesures sanitaires prises par l'ensemble des acteurs travaillant sur le site, ne permettent pas d'avancer aussi vite qu'en temps normal. A ce jour, bien que tous les chantiers aient repris il reste quelques difficultés (effectifs réduits, respect des mesures sanitaires, difficultés d'approvisionnement...). Le planning de livraison a donc été complètement bousculé. En effet, bien qu'il restait
34 Des plantations (arbres et arbustes) sont-elles prévues entre les résidences d'Icade-Vince, Eiffage, Kaufman Broad-Ogic..et le mur d'enceinte du parc ?	Dans la plupart des cas cités, ont été mis en place des clôtures grillagée à maille fine avec piquets en bois entre les jardins des différents lots avec haies arbustives le long des clôtures et du mur d'enceinte.
35 Je souhaitais connaître notre future adresse complète et exacte afin d'effectuer les premières démarches. De plus, la date définitive de la livraison et remise des clés.	Pour Vinci la réponse est soit le 1 rue Paul Verlaine soit le 3 selon si la personne habite dans le bâtiment A ou B.
36 De même, un seul parking est attribué dans la résidence. Comment faire lors des visites et aidant lors de l'installation. Un parking Visiteurs sera t-il proposé et ce pour combien de temps.	Le Plan local d'urbanisme impose une place de stationnement par logement. Pour les visites des places sont disponibles sur l'espace public.
41 Auriez vous une date de livraison svp ? Du moins une estimation.. Afin de pouvoir anticiper ?	Le bâtiment sera livré au mois de septembre, le détail des livraisons par appartement vous sera transmis par courrier, si cela n'a pas encore été fait je vous invite à contacter votre chargé de clientèle.
50 Ou en sont concrètement l'avancé des travaux concernant chaque immeuble?	Les différents bâtiments sont à des stades d'avancement différents : - 9A2a, 9A2b, 9A2c, 1A3a, 1A3b, 1A4a, 1A4b, 1A2 : livrés avant la fin de l'année (selon les dates transmises par les promoteurs à leurs acquéreurs). - 1A6a, 1A6b -> Livraison au T1 2021 - 9A4, 10B1 -> Livraison au T2 2021 - 1A7a, 1A7b, 1A5a, 1A5b-> Livraison au T3-T4 2021 - 9A3, 10B5, 9B1 -> Livraison 2022
53 Le service départemental des impôts me demande une date permettant l'utilisation du bien. Pouvez-vous s'il vous plaît me donner une date.	Pas de retour de l'habitant sur le lot concerné
54 J'ai explicitement demandé à ce qu'il n'y ait pas de carrelage posé sur le murs de la cuisine car nous avons commandé une cuisine sur mesure et le carrelage murale sera posé par ce même prestataire. Pouvez-vous nous donner la date aproximative à laquelle nous pourrions avoir notre clef ?	Pas de retour de l'habitant sur le lot concerné
38 Je souhaite savoir également si des compteurs seront proposés pour les appartements concernant le chauffage et l'eau chaude par géothermie. Serons nous sur la totalité des bâtiments en PPI.	Cela dépend des opérations. Certains immeubles seront déjà équipés et d'autres auront ce qu'on appelle des manchettes sur lesquelles pourront être installés les compteurs (par décision en AG). Par ailleurs, ces éléments sont indiqués dans les notices techniques des logements et souvent discutés entre le Syndic et le promoteur dans la période précédant la livraison.
70 Notre emménagement (Parc & Jardin Marignan) est prévu au samedi 1er août. Mais y a-t-il un « planning » de déménagements prévu, pour éviter que plusieurs ne se fassent en même temps ?	Marignan confirme que les 33 logements vont être livrés sur près de trois semaines et demi afin de permettre à tous les futurs habitants d'emménager dans les meilleures conditions possible (4 emménagement par jour au maximum).
90 Y aura t il a disposition des bennes vette ete et jusqu'à la rentrée pour pouvoir jeter les cartons de déménagement?	Des bennes cartons sont prévues et mis à disposition par les promoteurs le temps des emménagements

Equipements

QUESTIONS	REPOSES
2 Pour quelle rentrée scolaire y aura t-il une école élémentaire sur le site ?	Deux groupes scolaires sont prévus sur le site. Le premier sera réalisé lors de la deuxième phase avec une livraison horizon 2024
3 Pour la rentrée de septembre 2020, quel sera l'école élémentaire d affectation de nos enfants ?	Réponse de la ville : A ce jour, seule une demi-douzaine d'enfants de la ZAC de Maison Blanche se sont inscrits et devraient être affectés sur les écoles Jean Jaurès. Un courrier d'affectation dans ce sens est parti récemment en direction des parents, qui devraient le recevoir sous peu. Aucune autre information ne pourra être donnée avant les élections.
20 Quels bâtiments (crèches, conciergerie) seront accessibles à l'arrivée des habitants?	Pour les équipements réalisés en première phase du projet : la crèche sera livrée fin 2021 et l'école maternelle pour la rentrée de 2022. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des services scolarité de la ville
44 Scolarité : Etant donné que le projet a pris du retard du au covid-19, nous aimerions savoir si les travaux des infrastructures scolaires seront terminée afin de préparer la rentrée septembre 2021 en première section de maternelle de notre fils. Si cela ne peut-être possible quelle serait la démarche à suivre ?	
48 Concernant les infrastructure,écoles, commerces ,crèches comment cela va s'organiser dans le temps?.	<p>Pour les équipements publics :</p> <p>Une Crèche de 40 berceaux livrée fin 2021 ; une Ecole maternelle de 8 classes livrée en septembre 2022</p> <p>2 groupes scolaires : les groupes scolaires seront réalisés en phase 2 et 3 de l'opération. Nous n'avons pas de date de livraison pour l'instant.</p> <p>1 salle des fêtes : en 4ième phase du projet</p> <p>1 équipement culture : l en 4ième phase du projet. La programmation culturelle précise reste à définir.</p> <p>Pour les commerces : Pour la première phase de livraison de logements, ce sont 2500 m2 de commerces qui sont prévus. Ils seront situés sur la place Louise Labé, place centrale du quartier. La programmation des commerces n'est pas arrêtée mais il s'agira de commerces de proximité essentiellement. Leur ouverture est prévue fin 2021.</p>
77 J'aimerais savoir quant es ce que la construction du groupe scolaire et de la maternelle commenceront et surtout la fin de construction	
63 A-t-on des dates précises pour l'ouverture de la crèche et des établissements scolaires (maternelle et primaire) ?	
52 Est il possible de faciliter les inscriptions des enfants aux collèges, car tant que nous n habitons pas dans les résidences le rectorat ne veut pas prendre en compte nos demandes ???	Réponse de la ville : Les inscriptions au collège dépendent de la DSDEN du 93. Je sais simplement que M. Trigance a adressé un courrier au directeur académique en tant que conseiller régional pour soutenir la demande des parents inquiets quant à l'inscription de leurs enfants au collège Georges Braque. Dans l'attente d'un retour de leur part...
57 Dans combien de temps envisagezvous la fin de construction de l'école maternelle ?	L'école maternelle sera livrée pour la rentrée septembre 2022. Dans l'attente les élèves sont accueillis dans les structures existantes.
60 Future habitante du parc de la maison blanche, et dans l'optique d'un projet professionnel, j'aurai aimé savoir qui sera le gestionnaire de la crèche avenue Paul Verlaine (mairie, groupe privé, association ?).	La crèche sera municipale

Commerces-Services

QUESTIONS	REponses
1 Y aura t il une boulangerie sur place ?	<p>Les commerces devaient être livrés en même temps que les premiers logements. Cependant nous avons eu des difficultés à trouver un investisseur commercial. Les logiques des investisseurs commerciaux ne sont pas toujours compatibles avec le développement d'un projet urbain. Un investisseur commercial prend le risque d'investir quand il estime qu'une zone de chalandise est constituée. Or jusqu'à aujourd'hui aucun investisseur n'a estimé que c'était le cas sur le Parc Maison Blanche pour l'instant. Nous sommes toutefois actuellement en négociation avec un investisseur. Nous avons espoir que cela fonctionne. Pour la première phase de livraison de logements, ce sont 2500 m2 de commerces qui sont prévus. Ils seront situés sur la place Louise Labé, place centrale du quartier. La programmation des commerces n'est pas arrêtée mais il s'agira de commerces de proximité essentiellement et de services . Leur ouverture est prévue fin 2021.</p>
7 Savez-vous quels commerces vont s'implanter? Commerce de quartier, vente producteurs direct, association ?	
8 Il va y avoir une salle de sport, ça va être un club de sport ou un gymnase pour les écoles et associations de la communes?	
15 A t-on une liste des commerçants et activités qui vont s'installer place du château d'eau?	
19 Les dates d'ouverture des commerces et commodités (chaque type), les dates et les horaires d'ouvertures.	
43 Les commerces sont prévus dès la première phase de livraison ?	
48 Concernant les infrastructure,écoles, commerces ,crèches comment cela va s'organiser dans le temps?.	
58 Quel type de commerce de proximité aurons nous ?	
59 Est-ce que vous comptez mettre une pharmacie crèche medecin magasin centre de santé laboratoire poste boulangerie, banque?	
65 Y a-t-il un calendrier pour l'ouverture des commerces et services du Parc ? Et une liste de ce que seront ces commerces et services ?	
82 Avons-nous une avancée concrète sur les futurs commerces qui seront implantés dans la ZAC? Et une date maximale de lancement? Pour rappel, les premiers biens ont été vendus avec la promesse de commerces en même temps que les premières livraisons de logements, sans compter la crèche ect...	
66 À compter de quelle date la conciergerie O2 sera-t-elle opérationnelle, et par quel procédé ?	<p>La conciergerie définitive s'installera mi 2021. Dans l'attente Construction par Grand Paris Aménagement d'une structure éphémère multi-usages. Dans un premier temps cette structure accueillera la conciergerie le temps de son installation définitive. La conciergerie provisoire ouvrira mi-octobre 2020. Sous conditions de négociations avec les partenaires elle délivrera les services suivants: pressing, cordonnerie, retouches, réception de colis selon partenariats (point poste, pick-up), carte grise en ligne, lavage de véhicule, livraison de paniers de produits frais, potentiellement dépôt de pain/viennoiseries, réparations tablettes/smartphones.</p>
88 Quand la conciergerie O2 est-elle mise en place ? Et à quelle adresse?	
80 Au niveau des commodités seront-elles disponibles avec l'arrivée des nouveaux habitants en septembre ? Au moins l'essentiel, une boulangerie et un magasin d'alimentation ?	
76 Est-il prévu des stations de trottinettes et vélo en libre service à proximité de l'immeuble ?	A ce jour non mais s'agissant d'initiative de mobilité privés cela peut évoluer.
83 Quelles seront les services publiques (hors école, crèche) qui seront implantés dans la ZAC ?	2 équipements culturels sont prévus dont une salle des fête

TRANSPORTS

QUESTIONS	REPONSES
4 Qu'advient il de la ligne 11 du métro ? Est elle provisoirement suspendue ou alors le projet est il définitivement abandonné ?	<p>Le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs est inscrit dans le cadre du projet du « Nouveau Grand Paris » présenté par l'Etat en mars 2013. Il a été repris par le comité interministériel Grand Paris en octobre 2014. C'est Ile de France Mobilités (ex STIF) qui est chargé de la réalisation de ce prolongement. Aujourd'hui le tronçon de prolongement de Mairie des Lilas (93) à Rosny-Bois-Perrier (93) est en travaux, pour une mise en service en 2022. Le deuxième tronçon de ce prolongement, entre Rosny-Bois-Perrier (93) et Noisy-Champs (77) est encore en phase projet. C'est ce tronçon qui permettrait de desservir la ZAC Maison Blanche, puisqu'il prévoit une station au pied de l'opération (station « Neuilly-Hôpitalux). Comme indiqué sur le site internet d'Ile de France Mobilité dédié à ce projet de tronçon, l'économie de ce projet (et donc son financement) reste cependant encore à définir.</p> <p>A ce stade, le territoire (et notamment les élus) ainsi que les acteurs concernés par le développement de la ZAC Maison Blanche sont donc pleinement mobilisés pour favoriser l'arrivée au plus vite de la ligne 11 prolongée jusqu'à Noisy-Champs. Grand Paris Aménagement n'a pas la compétence transport. les avancées sur la ligne 11 ne sont pas de notre ressort.</p>
5 Si l'abandon est la réponse, quels sont les moyens de locomotion prévu pour transporter tous ces habitants qui vont arriver dans le quartier ?	
6 Aussi combien de temps avant le lancement des travaux les promoteurs savaient ils que le métro ne se ferai plus ?	
Pour le métro ligne 11, les études ont-elles avancé et quelle échéance potentielle?	
Les problématiques pour l'installation du métro 11 ont elles été résolues depuis la précédente réunion ?	
Puis la future ligne de métro est non mentionnée dans les documents, aurons nous droit à une information claire car ce chantier avait mis en premier lieu la construction d'une future ligne de métro.	
Qu'en est il du métro ligne 11 et de son arrivée ?	
Concernant la ligne 11 j'aimerais savoir si c'est prévu que la ligne arrive un jour à Neuilly sur Marne ou définitivement annulé?	
Est-ce que vous avez un retour concernant l'arrivée du métro à Neuilly sur marne?	
Le projet d'extension de la ligne 11 du métro est considéré comme non viable financièrement par Ile de France Mobilités, et donc suspendu. Quelles sont les avancées sur ce dossier, de la part des différents participants au projet ?	
68 Qu'en est-il du projet de prolongement de la ligne 11 ? Lors de la vente de l'appartement, il nous a été communiqué qu'une station de métro ouvrira à l'horizon 2025. Nous avons ensuite appris que ce projet est actuellement suspendu.	
71 J'aimerais savoir si vous avez du nouveau concernant le métro 11 ? Ça fait énormément d'immeubles, donc beaucoup de nouveaux habitants pour une seule route nationale et une ligne de bus. Ça m'inquiète, j'ai peur de perdre en terme de qualité de vie en étant constamment dans les bouchons.	
79 Les transports en communs vont-ils être développés, ligne de bus supplémentaire, influence de la ligne de bus plus soutenue?	Des lignes de bus sont d'ores et déjà disponibles à proximité du quartier (127, 203, 214, 303, 113). Ces lignes permettent un rabattement pour les gares de RER et permettent également la desserte des équipements scolaires de la commune.
11 Sur les questions du transport, quand sera t-il mit en place sur le site? A quelle date passera les bus ? quelle sera la fréquence de passage et les plages horaires?	A court terme : GPAM la ville et l'EPT ont mené un travail avec IDF mobilités et ses partenaires, RATP et TRANSDEV, pour desservir le nord du quartier Maison Blanche (concerné par les premières livraisons de logement). Ainsi, afin de compléter l'offre actuelle, il est prévu de desservir la ZAC Maison Blanche via les lignes 203 (à l'ouest) et 643 (à l'intérieur de la ZAC). La ligne 643 relie aujourd'hui la gare du Chénay-Gagny (RER E) à la gare du Vert-Galant (RER B) à Villepinte en passant par le Tramway T4 et bénéficie d'un passage de bus toutes les 15 min en heure de pointe et 30 min en heures creuses et le week-end. Une fois les voiries réalisées (et ouvertes aux passages des bus) et les aménagements nécessaires à l'exploitation de la ligne, elle pourra être prolongée depuis la gare du Chénay-Gagny jusqu'au cœur de la ZAC Maison Blanche au niveau de la place du Château d'Eau, son futur terminus. Elle conservera la même offre et permettra de relier le RER E en 7-8 min environ (en heure de pointe en fonction de la circulation). Afin d'offrir aux habitants une souplesse dans leurs déplacements, le premier départ du bus depuis la ZAC aura lieu à 5h et le dernier bus arrivera sur la ZAC aux alentours de minuit. La ligne 203 relie aujourd'hui le RER A à Neuilly Plaisance et dessert une grande partie de la commune de Neuilly sur-Marne. Une modification de son itinéraire permettra de desservir la partie ouest (Rue Bougainville) de la ZAC Maison Blanche et de rejoindre le RER A en une vingtaine de minutes en heure de pointe (en fonction de la circulation). Ce projet sera soumis au vote du conseil d'Ile-de-France Mobilités en 2020 et mis en service dès que les éléments nécessaires à son exploitation seront réunis. Une augmentation du cadencement de ligne 113 a également été sollicitée. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, l'offre de bus se complètera au sein du quartier afin d'assurer un rapatriement efficace vers les RER l'entourant.
23 La ligne 11 a été un des éléments phare pour la vente du projet, le métro étant plus d'actualité, y'a t-il des nouveaux moyens de transport prévus ? (plus de bus ou autres ...)	A moyen terme : L'insertion d'un transport collectif en site propre (TCSP) sur l'ex-RN34 est inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France 2030. Ile-de-France Mobilités (IDFM) a approuvé en décembre 2018 une convention de financement visant la réalisation d'un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'IDFM en 2020 pour mener dans un deuxième temps la concertation préalable à la réalisation d'un TCSP sur l'ex-RN34. La mise en place de ce dernier entre Nogent-sur-Marne et Chelles en passant par Val-de-Fontenay, doit permettre de favoriser le rabattement vers les modes lourds (RER et métro) tout en maintenant la desserte des centres urbains et des projets d'aménagements du secteur, ceci en proposant de : Améliorer les conditions de circulation des bus empruntant l'ex RN34, notamment la ligne 113, pour fiabiliser leur régularité et améliorer leurs temps de parcours aux heures de pointes ; Requalifier l'ensemble du tronçon de manière cohérente et favoriser les modes actifs en l'équipant notamment de pistes cyclables continues et connectées au maillage existant. Les autres offres de transports disponibles :
42 Y-aura t-il des bus supplémentaires (Ligne 113)	Au-delà des lignes de RER et des futurs projets entourant le Parc Maison Blanche, le projet a pour ambition de compléter l'offre avec les services suivants :
51 Quelles solutions ont été trouvées concernant les transports en commun (vélo, augmentation des bus et itinéraire, métro, accès aux rer) ?	<ul style="list-style-type: none"> •COMMUNAUTO : •Mise à disposition d'une flotte de véhicules hybrides (courte, moyenne, et longue durée). •Places sur la voirie. •Service ouvert à tous les habitants de la ville de Neuilly-sur-Marne, pour ne pas enclaver le quartier. •Développement de l'offre en rapport avec le phasage de construction. 2 places seront disponibles pour la 1ère phase du quartier.
64 Quel est l'itinéraire et la date de mise en service prévue pour la/les ligne(s) de bus desservant l'intérieur du Parc de Maison Blanche ?	•Effet de ce modèle :
Plus de 20 000 habitants sont prévus et actuellement une seule ligne de bus permet de rejoindre rapidement une gare RER. Cette ligne est constamment bondée. Si le prolongement de la ligne 11 tarde ou ne voit pas le jour. Est-il prévu de densifier le réseau de bus pour desservir le parc Maison Blanche ?	<ul style="list-style-type: none"> oUn véhicule remplace 7 voitures particulières et libère 6 places de stationnement. oUne diminution déclarée de 45% des km parcourus en voiture (personnelle + partagée)
72 Sur la question primordiale des transports, avons-nous plus d'éléments à ce jour ? A t-il vraiment été pensé la question du transport lors du projet de Maison Blanche au vu du nombre d'habitants qui vont y être implanté ?	<ul style="list-style-type: none"> •SMIILE : auto partage entre particulier •Mise en place de pistes cyclables ou voies partagées sur l'entièreté du site.
84 A-t-il été obtenu une augmentation de la fréquence des 113 aux heures de pointe?	<p>IdFM a bien pris en considération la demande des collectivités du secteur pour une augmentation du cadencement de la ligne 113 sur les trois périodes que vous avez citées : heures creuses, week-end et jours fériés.</p> <p>A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de données trafic sur ces périodes ; les comptages bimensuels réalisés par la RATP se faisant à l'heure la plus chargée de la journée, c'est-à-dire en heures de pointe. C'est pourquoi en fin d'année 2019, une étude a été demandée à la RATP pour évaluer l'opportunité de ce renfort et pour le dimensionner au plus proche du trafic observé. De prime abord, il semblerait que ce soient les périodes de flanc de pointe qui soient à privilégier pour un renfort d'offre.</p> <p>Malheureusement, depuis la demande d'IdFM, il n'a pas été trouvé de période favorable pour la réalisation de comptages pouvant permettre l'obtention de résultats probants (mouvements sociaux puis crise sanitaire). L'étude ne pourra pas non plus être réalisée pendant les mois de Juillet / Août, puisque le trafic est plus faible et réparti différemment sur la journée/semaine en raison des vacances scolaires d'été, et que l'offre de bus est adaptée. L'étude sera donc réalisée dès la rentrée scolaire 2020, en espérant que la situation soit revenue en état de référence.</p>
14 Est-il prévu de libérer un passage (piéton et voiture) au nord du parc pour faciliter l'accès à la gare RER E ?	Un passage piéton par le parc est prévu au Nord. Le passage voiture se fera par l'avenue Leopold Sédar Senghor
73	